

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport n° 3

Réf. 2017-3841

Séance plénière du 2 octobre 2017

## RAPPORT DU PRESIDENT

**OBJET :** Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2018.

*En application de l'article L.3312-1 du C.G.C.T « un débat d'orientations budgétaires doit être réalisé dans les deux mois précédant le vote du budget. Le débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement sur les exercices suivants. »*

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Ce débat d'orientations budgétaires tiendra donc compte de ces obligations. Il vous apportera différents éclairages portant sur le contexte général, sur le contexte particulier du SDIS autour d'une projection sur la période 2017/2021, et vous proposant les choix budgétaires prioritaires pour 2018.

### **I - ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS SUR LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE**

#### **1) Le contexte général.**

Le contexte général se durcit encore en termes de construction budgétaire. Il est encore et toujours plus contraint pour les financeurs du SDIS que sont le Conseil départemental du Loiret et l'ensemble des contributeurs (Communes et EPCI loirétains).

La construction budgétaire locale et le principe d'équilibre budgétaire est de plus en plus complexe à atteindre pour chacun.

Comme annoncé lors de la conférence nationale des territoires : les collectivités locales devront réaliser 13 milliards d'économies sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. A défaut, elles subiront de nouvelles baisses de leurs dotations. La réforme de la taxe d'habitation et le système du dégrèvement impactera les ressources des communes. Encore, les départements verront une partie de leurs dépenses sociales non compensées par l'Etat. Face à toutes ces difficultés persistantes pour les contributeurs de l'établissement, le SDIS doit également faire les efforts nécessaires afin de contenir encore l'évolution de ses dépenses.

.../...

Aussi, le SDIS du Loiret déjà soumis à l'encadrement réduit du volume global des contributions dues par les communes et EPCI (soit une hausse de seulement 0.2% pour l'année 2018 par rapport au volume de l'année 2017) est encore frappé par la hausse de dépenses incompressibles comme celles relevant du contrat de construction/maintenance des 12 centres de secours, des révisions contractuelles ou des mesures réglementaires.

Afin d'intégrer ce cadre et d'envisager l'avenir budgétaire du SDIS à l'horizon 2021, l'établissement a travaillé sur les ajustements de la projection 2017/2021 intégrée à la convention SDIS/CD pour l'année 2018.

## 2) L'équilibre du budget du SDIS – La projection 2017 à 2021 et l'exercice 2018.

Comme chaque année, l'ensemble des gestionnaires de crédits a travaillé à l'examen des besoins à venir dédiés au maintien du service tel qu'il est rendu aujourd'hui à la population loirétaine. Ce travail de projection a été opéré sur la période de 2017 à 2021 et il intègre de nombreuses actions de réduction ou de stabilisation. Il servira de support à la préparation budgétaire 2018.

Côté ressources, rappelons que la projection intègre des hypothèses de variation de la subvention départementale - en fonctionnement - équivalente à 1 % supplémentaire par rapport au budget 2016 (soit 19 341 500 € pour 2017), et l'application d'une variation annuelle de seulement 1% jusqu'à l'exercice 2021. Cette option est celle retenue dans les orientations 2018 : à savoir, un montant de 19 534 915 €.

Toujours pour les ressources, la variation annuelle du volume des contributions retenue était de 0.2 % par an (identique à celles de 2015 et 2016 effectivement constatées). Or, au titre de 2018, l'indice paru au mois d'août pour le mois de juillet présente une inflation glissante sur un an de 0.7 %. C'est malgré tout une variation de 0.2% qu'il vous sera proposée de retenir pour 2018, soit un montant total de 28 187 639 €. La convention SDIS/CD couvrant la période 2017/2021 constitue un garde-fou important permettant à chacun de connaître et d'intégrer ses contraintes et objectifs respectifs.

Pour mémoire, les contributions représentent près de 54 % des recettes de fonctionnement de l'établissement. Quant à la subvention de fonctionnement du Département, elle représente environ 37.4 % du financement de cette même section. Par ailleurs la création de recettes nouvelles est particulièrement limitée et la majoration des recettes existantes assez inefficace.

Garantir l'équilibre de la section de fonctionnement doit également passer par la limitation voire la réduction des dépenses. Là encore, en fonctionnement, une difficulté inhérente à la structuration budgétaire des SDIS se pose. En effet, notre établissement dispose d'une rigidité de ses charges de plus de 70 %. Les leviers sont donc peu nombreux. Seules des réformes du service rendu à la population et des réformes structurelles et organisationnelles pourront générer des réductions budgétaires d'ampleur.

L'équilibrage budgétaire devrait cependant être atteint en 2018. L'incidence du versement des loyers 12CS sur la partie fonctionnement (charges financières) limitera encore l'épargne nette de l'établissement. Le taux d'épargne passerait sous les 3 % au regard des orientations 2018.

S'agissant de la projection en investissement, côté recettes, en dehors des amortissements des biens et du FCTVA, les seuls vecteurs sont :

- l'emprunt (sachant que notre capacité de désendettement est déjà de 8 ans 1 mois au 31/12/2016 et donc particulièrement élevée),
- = et la subvention d'investissement du Département qui couvrira uniquement les loyers d'investissement du contrat 12CS comme engagé contractuellement.

Le maintien du niveau d'investissement permettra néanmoins de garantir le gros entretien/renouvellement du patrimoine de l'établissement ainsi que les nouveaux projets indispensables à la bonne réalisation de sa mission. Ce maintien permettra également de ne pas alourdir davantage la section de fonctionnement par une dégradation prématurée du patrimoine induite par une absence de gros entretien. Comme noté dans la projection 2017/2021, l'exercice 2018 concourra à cette tendance.

Le recours à l'emprunt d'équilibre devra être noté (avant une reprise des résultats) pour garantir le juste niveau de la section d'investissement en 2018.

Une vigilance accrue devra être portée sur le maintien des indicateurs à un niveau acceptable pour la bonne santé financière de l'établissement.

### 3) Un changement des méthodes à conforter.

Compte-tenu du contexte général et des projections budgétaires de l'établissement, il est impératif de poursuivre les efforts engagés antérieurement à défaut d'être en mesure de maintenir une qualité de service public optimum.

Le SDIS a entamé depuis près de 10 ans les actions de mutualisation tant en termes de compétences, de moyens et d'achats. De nombreux domaines sont intégrés : du bâtimentaire, des systèmes d'information en passant par les finances et les énergies. Ces mutualisations réfléchies doivent perdurer et être encore développées. Des partenariats visent également les secteurs plus spécialisés comme l'hygiène et la sécurité, les matériels opérationnels (pharmacie, habillement, parc roulant). Ces partenariats sont également très divers en termes d'acteurs. Il peut s'agir du Département du Loiret comme des autres collectivités (communes, autres conseils départementaux au travers des groupements de commandes comme les fluides) et des autres SDIS (comme pour l'habillement avec le SDIS du Loir-et-Cher) qu'ils appartiennent au niveau local comme régional (travaux conjoints avec le groupe technique régional pour le développement des achats groupés opérationnels) ou suprarégional (comme le réseau du Grand centre pour la thématique hygiène et sécurité). En termes de méthodes, si les acquisitions par le biais de l'UGAP – centrale d'achats - sont à coûts moindres grâce au conventionnement unissant différents SDIS, les achats par le biais de mises en concurrence plus classiques perdurent. C'est le mode d'achat le plus adapté à la couverture du besoin qui prime.

Tous les vecteurs sont utilisés pour générer des réductions de dépenses. Aucun nouveau levier n'est écarté.

En ce sens, plus récemment le SDIS cherche à développer les axes de prévention. Ces derniers pourraient limiter le recours à l'acte opérationnel. C'est désormais une démarche plus tournée vers les citoyens à l'instar de la formation des assistantes maternelles du Département aux premiers gestes de secours qui peut être énoncée. Le SDIS doit s'organiser afin d'accroître la formation de la population au travers d'une gestion dynamique du volontariat (à l'exemple des partenariats avec les collectivités et entreprises loirétaines mettant à disposition leurs agents par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires), des sections des jeunes sapeurs-pompiers et des actions citoyennes comme l'information préventive aux comportements qui sauvent. L'organisation du SDIS doit accentuer cet aspect.

L'établissement doit également aboutir à une organisation territoriale et opérationnelle perfectionnée. L'année 2018 pourrait voir le chantier de mise à jour du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) aboutir. Cœur névralgique de l'établissement, il sera le fil conducteur de la définition des moyens adaptés au secours à produire à la population loirétaine.

En complément du rapport inhérent aux orientations budgétaires 2018, le rapport annuel consacré aux ressources et charges prévisibles du service d'incendie et de secours pour 2018 fera l'objet d'un examen postérieur au cours de ce conseil d'administration du mois d'octobre.

#### 4) Éléments d'informations rétrospectifs et point sur l'exécution du budget voté 2017

A titre d'informations complémentaires, vous trouverez en annexes :

- un état des dépenses 2017 des sections de fonctionnement et d'investissement arrêté en juin 2017 (*annexes Ia et Ib*)
- une présentation rétrospective des dépenses et recettes de fonctionnement sur la période 2012-2016 (*annexe II*).

Considérant les éléments de contexte ci-dessus et les éléments rétrospectifs et prospectifs budgétaires présentés en annexes, je vous propose de décliner les orientations budgétaires suivantes qui guideront la rédaction du projet de budget primitif pour 2018 et des solutions qui pourront permettre au SDIS de construire son avenir.

## **II – CHOIX BUDGÉTAIRES POUR 2018 ET POUR L'AVENIR**

Comme chaque année, les orientations 2018 sont l'occasion de retracer les propositions d'actions générant des réductions/stabilisations de crédits afin de permettre l'intégration des mesures nouvelles indispensables ou à poursuivre tout en atteignant une majoration la plus restreinte possible du budget global comparativement au budget primitif voté antérieurement. Tel sera l'objectif des orientations proposées ci-dessous :

**a – en fonctionnement**

Les actions sur les dépenses liées à une majoration contrainte :

- En ce qui concerne les dépenses de la Direction, au-delà de l'enveloppe stabilisée inhérente aux dépenses d'ordre ou aux dépenses financières, c'est une enveloppe de 300 000 € qui pourrait être proposée au titre de l'autofinancement (virement à la section d'investissement). Cette somme n'était pas budgétée en 2017.
- S'agissant des sections de jeunes sapeurs-pompiers, un complément de 10 800 € pourrait être inscrit comparativement à l'exercice 2017 afin d'intégrer les frais de déplacement et d'organisation des brevets des sections compte-tenu du fait qu'un développement des sections est à prévoir.
- En termes de matériel roulant, une hausse de 50 000 € doit être proposée pour l'entretien/réparation, les contrôles et les fournitures de l'atelier mécanique afin d'être concordants avec le niveau de réalisation habituelle de maintien du parc.
- Les crédits dédiés à l'habillement devront également pouvoir être inscrits à la hausse (environ 20 000 € supplémentaires comparativement à 2017). Il est nécessaire de prévoir le renouvellement des tenues des agents considérant le stock à flux tendu.
- Enfin en matière de transmission, en supplément des consommations habituelles de téléphonie ou de la réparation des outils de transmission opérationnelle, 32 000 € doivent être notés pour l'abonnement des SIM Data des bips.
- L'enveloppe relative aux formations administratives pourrait être majorée de 6 500 € comparativement au budget validé en 2017 du fait des nécessaires qualifications indispensables aux travaux des agents de l'atelier mécanique principalement.
- Les charges de personnel constituent un volume financier de 35,45 millions d'euros sachant que les dépenses réelles de fonctionnement de l'établissement avoisinent 46 millions d'euros. C'est le poste de dépenses ayant l'impact le plus élevé s'agissant des variations budgétaires. La variation soumise entre 2017 et 2018 est inférieure à 1 % (+0.23 %, soit environ 80 000 €) et donc inférieure au seul effet du glissement vieillesse technicité. Néanmoins, les potentielles révisions des charges patronales et le déploiement du parcours professionnel des carrières et rémunérations rendent nécessaire une estimation des dépenses de personnel presque équivalente à celle de 2017.
- Au titre des dépenses d'assurance, ce sont 10 500 € supplémentaires qui pourraient être envisagés par rapport à 2017. En effet, les derniers sinistres subis par l'établissement devraient conduire à une hausse de nos cotisations.
- Enfin, les dépenses bâtimentaires doivent intégrer la montée en puissance des loyers de fonctionnement du contrat de construction/maintenance des 12CS avec 910 000 € supplémentaires pour l'enveloppe bâtimenaire permettant de compenser la variation des charges financières et des charges de maintenance et d'énergie.

.../...

Les actions de maîtrise/réduction relatives aux dépenses :

- Dans le cadre du service de santé et de secours médical, ce sont 8 000 € qui pourraient être déduits par rapport à 2017 considérant le rythme de croisière désormais observé dans le cadre des bilans cardiologiques des sapeurs-pompiers.
- Dans le domaine de la formation des sapeurs-pompiers, l'absence de renouvellement intégral des tenues de sport des agents en 2018 comparativement à 2017 permettra de réduire le budget de 5 000 € malgré la hausse des enveloppes dévolues au renouvellement des petits équipements de sport et au versement des indemnités formateurs dans l'optique du développement des sessions d'information aux comportements qui sauvent.
- La réduction du parc des logements, avec la vente d'une partie des logements d'Orléans nord en juillet 2016, a permis de constater la diminution des loyers à verser en 2017 et d'ajuster la prévision 2018 avec 5 000 € de baisse.
- La réduction des crédits prévus en termes de combustibles (moins 5 500 €) et de carburant (moins 30 000 €) permettra de compenser les hausses des crédits consacrés à la gestion des déchets par exemple. Au total, ce sont 28 300 € qui pourront être réduits de l'enveloppe des crédits achats/magasins,
- Enfin, dans le cadre des crédits de fonctionnement liés aux systèmes d'information, la réduction des coûts de rétrocession des lignes VPN des sites distants en faveur du Département conduira à une économie de près de 40 000 €.

### **b – en investissement**

Un nouveau plan pluriannuel d'investissement a été défini pour la période 2017 à 2021. Il succède à celui de 2013/2016. Certaines opérations figurant sur ce dernier plan devront néanmoins être prolongées dans le cadre des crédits de paiement pour 2018. Ce sera le cas, par exemple, de la construction du centre de secours d'Olivet dont les études ont été lancées dès la fin de l'année 2016.

Le nouveau plan d'investissement comporte les opérations bâtimentaires, les acquisitions d'équipements spécialisés comme celle des équipements généraux. L'élaboration d'un nouveau SDACR conduira à l'ajustement de ce plan prévisionnel. Néanmoins, et dans l'attente, le projet de déclinaison du plan initié pour 2018 sera respecté. Seuls le lissage des opérations de construction des centres de Sennely et Saint-Benoît-sur-Loire, l'option de création d'une blanchisserie interne, l'option de fusion des bases des systèmes d'information ressources humaines ou le lissage du développement de l'outil de gestion opérationnelle, modifieront sensiblement le plan initié.

Pour l'année 2018, les crédits de paiement qui pourraient être notés sur ce même exercice, sont :

- 10 000 € au titre de l'autorisation de programme (AP) n° 8 portant la modernisation du système opérationnel,

.../...

- 21 000 € au titre de l'AP n° 16 des équipements généraux 2012/2016 pour la finalisation de la mise en œuvre du nouvel outil de gestion du temps de travail,
- 400 000 € au titre de l'AP n° 17 des constructions neuves (millésime 2012) pour la finalisation du projet de construction du centre d'Olivet/Saint-Hilaire,
- 4 145 050 € au titre de l'AP n° 26 des équipements généraux et opérationnels parmi lesquels figurent les opérations de renouvellement du parc roulant, de l'armement des engins, des matériels du service de santé, etc...
- 2 650 000 € au titre des opérations bâtementaires (hors contrat 12CS) dont la construction du centre de Chatillon-Coligny, du centre de Beaugency/Tavers, des études de Sennely et Saint-Benoît-sur-Loire notamment.

En complément du PPI, les loyers d'investissement du contrat 12CS devront être inscrits à hauteur de 1 618 000 €. Le financement de cette somme devrait donc être assuré par le Département et la subvention d'investissement versée par ses soins au profit de l'établissement.

Afin de compléter ces informations, une traduction chiffrée des orientations 2018 vous est présentée dans les annexes III-IV-V-VI ci-jointes.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces différentes informations.

Le Président,



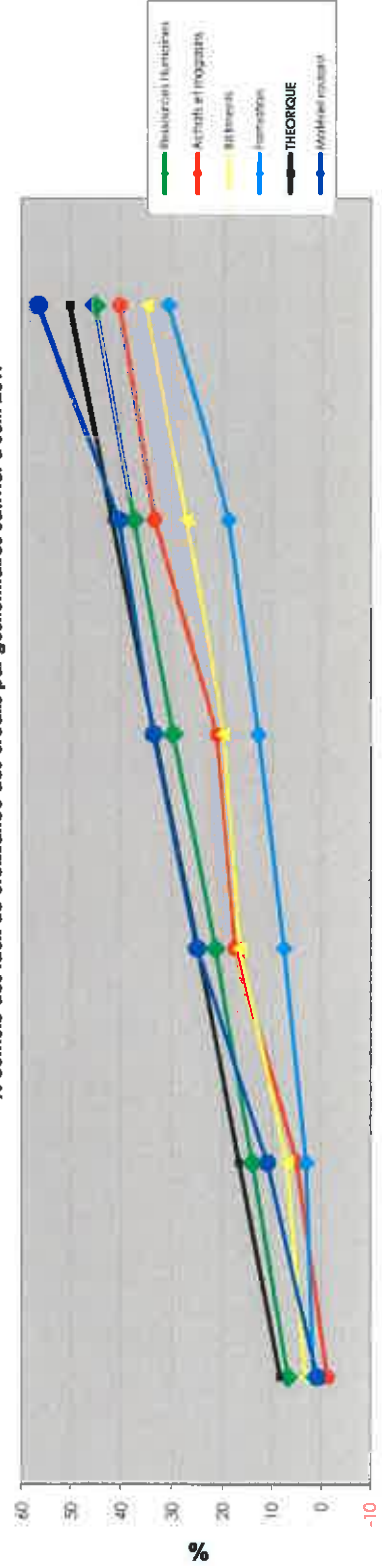
**Marc GAUDET**



**ANNEXE Ia - EVOLUTION MENSUELLE DES TAUX DE CONSOMMATION CUMULES DES CREDITS PAR GESTIONNAIRES AU 10/06/2017**  
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Gestionnaires	Crédits votés 2017	JANVIER		FEBVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
		Opérations du mois	% cumulé	Opérations du mois	% cumulé	Opérations du mois	% cumulé	Opérations du mois	% cumulé	Opérations du mois	% cumulé	Opérations du mois	% cumulé
SDIS	9 342 452	-21 485	0	6 012 990	64	76 052	65	0	65	1 48	65	17 386	65
Communication	58 550	1 359	2	7 421	15	6 843	27	3 480	33	2 615	37	576	38
Administration Générale	494 600	372 279	75	2 801	76	27 259	81	8 702	83	11 400	85	3 202	86
Ressources Humaines	34 214 767	2 305 017	7	2 485 151	14	2 586 812	22	2 790 694	30	2 614 212	37	2 635 149	45
Formations administratives	41 600	-970	-2	387	-1	1 680	3	3 912	12	1 279	15	5 795	29
Achats et magasins	1 175 300	-13 814	-1	71 462	5	148 845	18	44 475	21	139 999	33	81 255	40
Logements	1 362 000	16 905	1	40 270	4	219 876	20	150 366	31	109 110	39	108 321	47
Systèmes d'information	770 644	21 775	3	6 954	4	74 816	13	50 853	20	2 194	20	14 770	22
Bâtiments	3 031 000	97 332	3	113 630	7	290 831	17	105 081	20	220 293	27	230 770	35
Groupement Est	7 000	-89	-1	116	0	910	13	981	27	52	28	375	34
Groupement Ouest	8 000	0	0	332	4	417	9	1 122	23	1 162	38	429	43
Opérations	164 420	-412	-0	3 472	2	137 376	85	78	85	1 681	86	166	87
Transmissions	180 000	568	0	6 136	4	12 289	11	19 266	21	4 677	24	19 775	35
Formation	1 880 500	30 391	2	27 472	3	84 119	8	99 047	13	114 875	19	219 525	31
Prévention	2 500	0	0	0	0	0	0	0	0	318	13	557	35
Moyens opérationnels	950	75	8	0	0	377	48	0	48	0	48	0	48
Matériel roulant	449 500	3 753	1	45 711	11	63 864	25	37 224	33	30 641	40	72 875	57
petits matériels	153 000	-2 439	-2	10 757	5	20 533	19	2 379	20	21 969	35	13 862	44
Habillement	170 000	-83	-0	364	0	14 679	9	27 973	25	17 380	35	8 075	40
Protection respiratoire	74 000	0	0	92	0	1 350	2	15	2	5 041	9	10 914	24
SSSM	270 200	5 479	2	21 329	10	22 510	18	13 201	23	32 356	35	16 615	41
Jeunes sapeurs pompiers	59 200	2 336	4	1 272	6	0	6	1 355	8	9 340	24	3 715	30
Sécurité santé au travail	9 100	0	0	0	0	1 080	12	32	12	2 764	43	0	43
<b>TOTAL (mandaté)</b>	<b>53 919 283</b>	<b>2 817 978</b>	<b>5</b>	<b>8 858 118</b>	<b>22</b>	<b>3 792 518</b>	<b>29</b>	<b>3 360 236</b>	<b>35</b>	<b>3 343 505</b>	<b>41</b>	<b>3 464 109</b>	<b>48</b>
<b>THEORIQUE</b>		<b>4 493 274</b>	<b>8</b>	<b>4 493 274</b>	<b>17</b>	<b>4 493 274</b>	<b>25</b>	<b>4 493 274</b>	<b>33</b>	<b>4 493 274</b>	<b>42</b>	<b>4 493 274</b>	<b>50</b>

% cumulé des taux de croissance des crédits par gestionnaires Janvier à Juin 2017

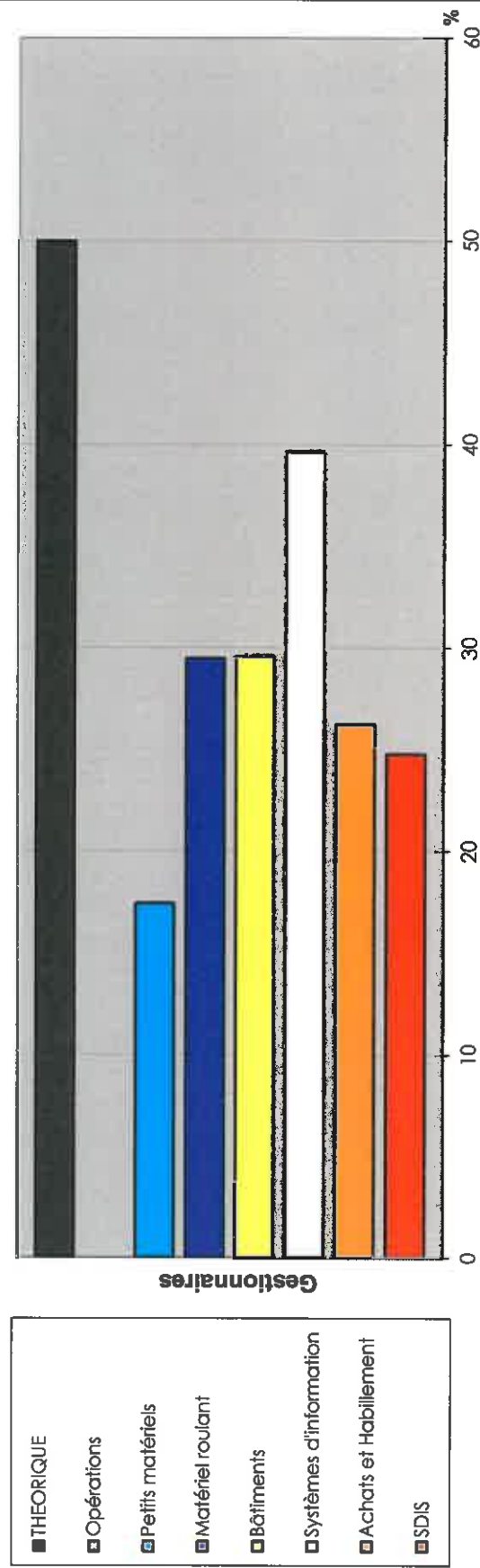




**ANNEXE Ib - TAUX DE CONSOMMATION DES CREDITS PAR PRINCIPAUX GESTIONNAIRES AU 30/06/2017**  
SECTION D'INVESTISSEMENT

Gestionnaires	Crédits votés 2017	Mandaté au 30/06/2017	Taux de consommation
SDIS	5 377 292	1 332 011	25
Achats et Habillement	344 250	90 380	26
Systèmes d'information	308 000	122 181	40
Bâtiments	4 562 000	1 350 945	30
Matériel roulant	2 528 000	745 591	29
Petits matériels	296 300	51 690	17
Opérations	220 000	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 635 842</b>	<b>3 692 798</b>	<b>27</b>
<b>THEORIQUE</b>		<b>6 817 921</b>	<b>50</b>

**Taux de consommation des crédits d'investissement par gestionnaires**

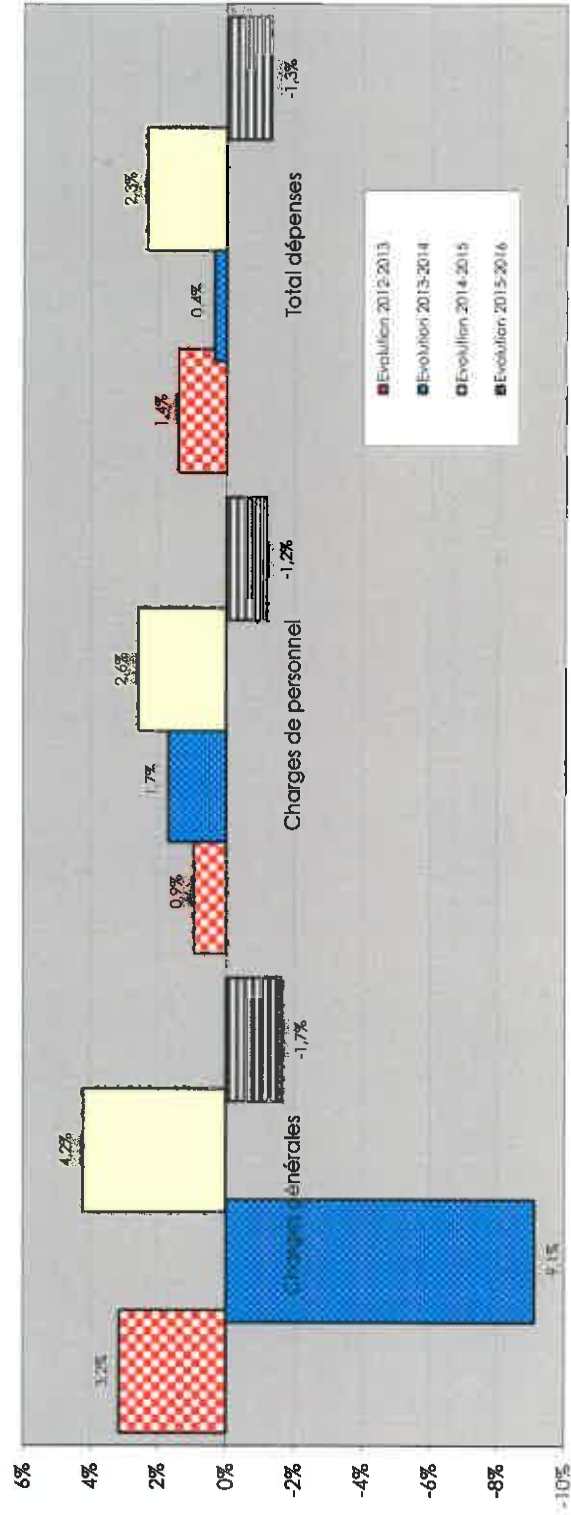


## ANNEXE II - RETROSPECTIVE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SUR LA PERIODE 2012-2016

Cette analyse dresse de manière synthétique, les évolutions de recettes et de dépenses de fonctionnement constatées sur la période 2012-2016. Pour une lecture plus explicite, ces éléments doivent être complétés et mis en rapport avec les différentes évolutions législatives et réglementaires subies par les SDIS et les décisions prises par l'assemblée depuis cinq ans.

		RETROSPECTIVE (2012-2016)								
	CA 2012	Evolution 2012-2013	CA 2013	Evolution 2013-2014	CA 2014	Evolution 2014-2015	CA 2015	Evolution 2015-2016	CA 2016	Moyenne des évolutions
TOTAL RECETTES (hors Département)	30 130 714	2,0%	30 744 028	3,3%	31 743 303	0,6%	31 560 268	2,2%	32 725 104	1,7%
011 Charges à caractère général	8 268 694	3,2%	8 529 176	-9,1%	7 751 770	4,2%	8 077 643	-1,7%	7 944 068	0,5%
012 Charges de personnel & frais assimilés	32 674 478	0,9%	32 984 773	1,7%	33 541 777	2,6%	34 407 048	-1,2%	33 995 158	1,0%
65 Autres charges de gestion courante	84 402	184,9%	240 481	1,4%	243 763	-1,9%	239 146	3,1%	246 610	46,9%
66 Charges financières	216 353	-24,4%	163 524	-17,6%	134 771	-21,5%	105 786	-3,8%	101 733	-1,6%
67 Charges exceptionnelles	2 842	66,4%	4 729	-1,2%	4 671	-68,8%	1 459	500,1%	8 758	124,1%
68 Dotations aux provisions	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	421 000	-100,0%	0	#DIV/0!
042 Dotations aux amortissements	6 194 331	-0,2%	6 184 780	6,8%	6 605 744	-6,7%	6 160 649	5,1%	6 472 368	1,2%
Total dépenses	47 441 100	1,4%	48 102 462	0,4%	48 262 493	0,3%	49 119 211	1,3%	48 768 655	0,7%
CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT	13 631 068	1,6%	14 372 257	0,2%	14 950 000	5,1%	17 810 000	7,3%	19 180 000	3,6%

## Taux d'évolution des dépenses constatées depuis les comptes administratifs 2012



## ANNEXE III - EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 2018

CHAP	LIBELLE	CA 2016	BP 2017	EVOLUTION CA2016/BP17	PROJET OB 2018	EVOLUTION BP2017/OB18	OBSERVATIONS
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	639 539 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	148 414 €	40 500 €	-72,71	90 000 €	122,22	Indemnités journalières, remboursements congés paternité... avoirs sur factures notamment
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	717 031 €	632 000 €	-11,86	665 100 €	5,24	Interventions payantes, carences ambulances privées, autoroutes, liaisons spécialisées, mises à disposition de personnel
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	47 294 305 €	47 502 877 €	0,44	47 752 554 €	0,53	Communes et EPCI et dotations Etat comme DGF "permanents syndicaux"
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	313 362 €	253 000 €	-19,26	306 000 €	20,95	Remboursements sur charges loyers SPP, loyers (sous-location) SPV
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	553 219 €	35 250 €	-93,63	865 250 €	2354,61	Remboursements assurances suite sinistres, produits des cessions (uniquement en réalisé), pénalités sur marchés
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 368 773 €	2 444 810 €	3,21	2 537 701 €	3,80	Amortissements des subventions d'équipement et neutralisations d'amortissements des bâtiments publics
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors subvention du CD 45</b>		<b>32 884 643 €</b>	<b>31 566 937 €</b>	<b>-4,01</b>	<b>32 681 690 €</b>	<b>3,53</b>	
<b>SUBVENTION DU DEPARTEMENT</b>		<b>19 150 000 €</b>	<b>19 341 500 €</b>	<b>1,00</b>	<b>19 534 915 €</b>	<b>1,00</b>	
<b>TOTAL GLOBAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>52 034 643 €</b>	<b>50 908 437 €</b>	<b>-2,14</b>	<b>52 216 605 €</b>	<b>2,57</b>	

→ Les **produits des services** et ventes diverses sont proposés à la hausse afin d'égaliser les réalisations antérieures des interventions payantes (cf. délibération du CASDIS de novembre 2015). Mais elles sont proposées à la stabilisation pour la partie carences compte-tenu de la négociation à venir avec le CHRO au titre des carences d'ambulance privée (convention SDIS/CHRO à renouveler depuis la fin de l'année 2016).

→ L'augmentation du volume global des **contributions des communes et des EPCI** est contrainte par la variation notée dans la projection de la convention cadre SDIS/Département concernant la période 2017/2021, soit 0,2%.

→ La subvention de fonctionnement allouée par le **Département** à notre budget 2018 serait de 19 534 915 €, soit une variation consentie de 1% comparativement au budget primitif 2017.

→ Sauf à se défaire du parc logements casernés, les **autres produits de gestion courante** suivraient une augmentation dans le cadre de la poursuite de la sous-location des logements inoccupés à des SPV.

## ANNEXE IV - EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2018

CHAP	LIBELLE	CA 2016	BP 2017	EVOLUTION CA2016/BP17	PROJET OB 2018	EVOLUTION BP2017/OB18	OBSERVATIONS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 944 068 €	8 713 644 €	9,69	8 784 993 €	0,82	Depenses courantes comme les fluides, les carburants et les contrats de maintenance par exemple
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	33 995 158 €	35 374 767 €	4,06	35 455 386 €	0,23	Depenses liées au personnel dont indemnités interventions, formation
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	246 610 €	260 000 €	5,43	262 000 €	0,77	Subventions de fonctionnement versées aux associations, frais des élus + cotisation Etat INPT
66	CHARGES FINANCIERES	101 733 €	421 000 €	313,83	1 247 000 €	196,20	Intérêts des emprunts et loyers 12CS charges financières
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 758 €	5 700 €	-34,91	6 700 €	17,54	Comme les titres annulés sur exercices antérieurs - provision
022	DEPENSES IMPREVUES	0 €	133 326 €	#DIV/0!	160 526 €	20,40	Provision si nécessaire
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	#DIV/0!	300 000 €	#DIV/0!	Autofinancement
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 472 368 €	6 000 000 €	-7,30	6 000 000 €	0,00	Amortissements des immobilisations
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>48 768 695 €</b>	<b>50 908 437 €</b>	<b>4,39</b>	<b>52 216 605 €</b>	<b>2,57</b>	

→ Les **charges à caractère général** devront être globalement majorées (+0,82%) par rapport au budget primitif 2017 afin de permettre la concordance entre prévision et réalisations budgétaires au titre de l'entretien du parc roulant, l'abonnement des SIM Data des outils de transmission opérationnelle, le développement des sections de JSP, l'augmentation des contrats d'assurance, le renouvellement des dotations habillement et surtout la hausse du loyer 12CS dédié aux énergies et à l'entretien.

→ Les **charges de personnel** sont proposées avec une variation très contenue (+0,23% seulement) alors que le volume devra garantir l'absorption du glissement vieillesse technicité, les hausses probables des taux de cotisations patronales. A noter que cette évolution contenue sera rendue possible si l'hypothèse de calcul de la prestation de fidélisation et reconnaissance des SPV est à son niveau le plus bas (soit un calcul opéré sur le nombre de SPV ayant effectivement stoppé leur activité).

→ Majoration du montant estimatif des **charges financières** considérant la livraison totale des centres du projet 12CS et donc le démarrage du remboursement du loyer visant les charges financières (estimation 1 172 000 €).

→ Stabilisation du montant estimatif dévolu aux amortissements des biens (**Opérations d'ordre de transfert entre sections**) compte-tenu du plan d'investissement.



## ANNEXE V - EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2018

CHAP	LIBELLE	CA 2014	BP 2017	EVOLUTION CA2016/BP17	PROJET OB 2018	EVOLUTION BP2017/OB18	OBSERVATIONS
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 316 523 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	660 173 €	1 095 119 €	65,88	2 290 598 €	109,16	FCTVA représentant 16,404% des dépenses 2016 éligibles
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 780 766 €	2 134 000 €	19,84	1 640 000 €	-23,15	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS, subventions CNPE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 303 €	3 000 000 €	15441,66	2 500 000 €	-16,67	Emprunt d'équilibre et versement de cautions par les SP logés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 661 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	Trop versé sur travaux/matériels
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 359 €	1 650 €	21,41	1 650 €	0,00	Cautions des loyers SPP
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	15 141 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	Opération pour compte de tiers (travaux de toiture Châtillon sur Loire)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	#DIV/0!	300 000 €	#DIV/0!	Autofinancement
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0 €	50 000 €	#DIV/0!	50 000 €	0,00	Ventes aux domaines à inscrire (uniquement en prévision)
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 472 368 €	6 000 000 €	-7,30	6 000 000 €	0,00	Amortissements des immobilisations
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 194 101 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors subvention du CG 45</b>		<b>18 704 394 €</b>	<b>10 168 769 €</b>	<b>-45,63</b>	<b>11 164 248 €</b>	<b>9,79</b>	
<b>SUBVENTION DU DEPARTEMENT</b>		<b>1 757 000 €</b>	<b>2 112 000 €</b>	<b>20,20</b>	<b>1 618 000 €</b>	<b>-23,39</b>	
<b>TOTAL GLOBAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>20 461 394 €</b>	<b>12 280 769 €</b>	<b>-39,18</b>	<b>12 782 248 €</b>	<b>4,08</b>	

→ Reprise à prévoir du produit résultant du **fonds de compensation de la TVA**. Augmentation du volume global des dépenses éligibles en 2016 du fait du transfert de certaines dépenses sur leurs imputations définitives et non plus sur celles "en cours". Les dépenses d'investissement 2016 éligibles sont supérieures à celles de 2015 ; par conséquent, il est nécessaire d'envisager un FCTVA à percevoir supérieur en 2018.

→ La **participation d'investissement du CD accordée** pour les dépenses d'investissement du SDIS est la seule dépense d'investissement du CD en notre faveur. Elle devrait être équivalente à 1 618 000 € en 2018, soit la somme nécessaire à la couverture du loyer d'investissement du contrat de partenariat 12CS. Aucune participation directe au financement de notre plan d'équipement ne serait octroyée.

→ Par conséquent, et afin de garantir le niveau d'investissement nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement, il s'agira d'inscrire un emprunt d'équilibre d'un montant plafond de 2 450 000 €.

## ANNEXE VI - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2018

CHAP AP	LIBELLE	CA 2016	BP 2017	EVOLUTION CA2016/BP17	PROJET O8 2018	EVOLUTION BP2017/O818	OBSERVATIONS
020	DEPENSES IMPREVUES	0 €	8 599 €	#DIV/0!	63 497 €	638,42	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 368 773 €	2 444 810 €	3,21	2 759 701 €	12,88	Amortissements des subventions d'équipement et neutralisations d'amortissements des bâtiments publics
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 194 101 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 970 295 €	3 457 000 €	16,39	2 656 000 €	-23,17	Remboursement du capital des emprunts et versement du loyer 12CS
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 630 €	70 000 €	33,00	77 000 €	10,00	Versement du loyer 12CS - Partie GER
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	15 141 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	Opération pour compte de tiers (travaux de toiture Châtillon sur Loire)
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS AP</b>	<b>15 600 940 €</b>	<b>5 980 409 €</b>	<b>-61,67</b>	<b>5 556 198 €</b>	<b>-7,99</b>	
AP8	SYSTEMES D'INFORMATION	280 378 €	158 000 €	-43,65	10 000 €	-93,67	Logiciel, radio et transmission - Réseau Antares et outil de gestion opérationnelle
AP9	CONSTRUCTIONS NOUVELLES	477 639 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	Travaux extension Direction
AP16	2012 2016 EQUIPEMENT GENERAL	458 540 €	70 000 €	-84,73	21 000 €	-70,00	Outil de gestion du temps de travail
AP17	CONSTRUCTIONS NEUVES	2 640 €	600 000 €	22627,27	400 000 €	-33,33	Olivet/St Hilaire
AP18	EXTENSION DES CENTRES	0 €	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	
AP19	AMENAGEMENT DES CENTRES	39 366 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	
AP20	PROGRAMME GLOBAL BATIMENTAIRE	94 813 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	
AP21	PARC ROULANT	2 187 427 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	Tous les véhicules constituant le parc roulant
AP22	MATERIEL OPERATIONNEL	495 438 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	Armement engins, matériel spécialisé
AP23	HABILLEMENT	1 62 822 €	0 €	-100,00	0 €	#DIV/0!	Equipement de protection individuelle, vestes de protection, surpantalons
AP26	EQUIPEMENTS GENERAUX ET OPERATIONNELS	0 €	3 622 360 €	#DIV/0!	4 145 050 €	14,43	Parc roulant, habillement, etc.
AP27	PROGRAMMES BATIMENTAIRES	0 €	1 850 000 €	#DIV/0!	2 650 000 €	43,24	Opérations nouvelles, aménagements, etc.
	<b>TOTAL DES DEPENSES LIEES AUX AP</b>	<b>4 199 063 €</b>	<b>6 300 360 €</b>	<b>50,04</b>	<b>7 226 050 €</b>	<b>14,69</b>	
	<b>TOTAL GLOBAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 800 003 €</b>	<b>12 280 769 €</b>	<b>-37,98</b>	<b>12 782 248 €</b>	<b>4,08</b>	

→ **Les opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement 2012/2016** (Outil de gestion du temps de travail et construction du centre d'Olivet/Saint-Hilaire) devaient être soldés au cours de l'exercice 2018. Le nouveau plan d'investissement 2017/2021 ayant pris le relais devrait voir la réalisation des opérations de reconstruction de Chatillon-Coligny et la construction du nouveau centre de Beaugency/Tavers parmi les crédits les plus importants en volume au cours de l'exercice 2018. Côté matériel opérationnel, ce sont les acquisitions/renouvellements des véhicules de sauvetage qui occuperont la majeure partie des crédits 2018.

→ Il doit être noté que le versement des loyers d'investissement du contrat de partenariat 12CS est exécuté annuellement **aux chapitres 16 et 27** et donc hors dépenses liées aux autorisations de programme (pour une somme totale de 1 618 000 € en investissement).